

EN CAS DE PIC, TOUT LE MONDE S'IMPLIQUE !

Pour des raisons de santé publique, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale a déterminé des mesures d'urgence à adopter en cas de pic de pollution. Elles sont applicables chaque année du 1^{er} novembre au 31 mars dans les 19 communes bruxelloises.

Les pics de pollution sont annoncés via les panneaux d'affichage électroniques situés dans et autour de la Région bruxelloise, le site web de [Bruxelles Environnement](http://Bruxelles_Environnement), de Bruxelles-Mobilité, de la STIB, des 19 communes bruxelloises et les médias (radio, télévision, presse écrite, sites web).

Toutes les informations sont également disponibles sur www.picdepollution.be

QU'EST-CE QU'UN PIC DE POLLUTION ?

Les pics de pollution hivernaux sont dus principalement à l'accumulation de polluants provenant des gaz d'échappement des véhicules, et dans une moindre mesure du chauffage des logements et bureaux et de l'activité industrielle. Ils peuvent survenir en période hivernale de novembre à mars quand le vent faible et le phénomène d'inversion thermique persistante empêchent la dispersion correcte des polluants dans l'air. La qualité de l'air est alors fortement dégradée et devient ainsi nocive.

Les polluants principalement concernés sont le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM 10). Ils sont susceptibles d'exacerber des problèmes respiratoires tels que l'asthme, et d'accroître le risque de problèmes cardio-vasculaires.

Afin de minimiser l'impact néfaste d'un pic de pollution sur l'environnement et notre santé, il convient de prendre des mesures spécifiques. Ce type d'événement, d'une durée minimale de 2 jours, peut être prévu environ 48 heures à l'avance. C'est pour cette raison que l'on parle de mesures d'urgence : elles sont décidées et appliquées dans les 24/48 heures qui précèdent le pic. Ces mesures ont pour but de diminuer la concentration des polluants dans l'air et de réduire l'ampleur du pic. Elles se déclinent en 3 niveaux d'intervention distincts en fonction de la durée et de l'intensité du pic à éviter.

QUELLES SONT LES MESURES D'URGENCE EN REGION BRUXELLOISE ?

Selon le degré de concentration des polluants dans l'air, trois **seuils d'intervention définissent les mesures** qui seront mises en œuvre. Le pic est annoncé 24/48h à l'avance.



LE SEUIL D'INTERVENTION 1 (survient 2 à 3 fois par an en moyenne) :

- Limitation de vitesse à 90 km/h sur le Ring
- Limitation de vitesse à 50 km/h sur les autres voiries
- Renforcement du contrôle de la vitesse par la police.



LE SEUIL D'INTERVENTION 2 (survient une fois tous les 2 à 3 ans en moyenne) :

- mise en place des mesures du seuil d'intervention 1
- circulation interdite pour les poids lourds (>3500kg) entre 7h et 10h et entre 17h et 20h.
- limitation de la circulation automobile selon le principe de plaque alternée.
- gratuité sur tout le réseau STIB et renforcement de son offre (élargissement de la plage horaire en heure de pointe)
- obligation de limiter la température à 20°C dans les bâtiments (publics et privés) du secteur tertiaire



LE SEUIL D'INTERVENTION 3 (très rare) :

- Circulation interdite pour tous les véhicules (voitures, poids lourds, deux roues motorisés).

- gratuité sur tout le réseau STIB et renforcement de son offre (élargissement de la plage horaire en heure de pointe)
- obligation de limiter la température à 20°C dans les bâtiments (publics et privés) du secteur tertiaire

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- l'augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...);
- l'augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants.

Il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.** En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

COMPORTEMENTS INDIVIDUELS POUR LIMITER LA POLLUTION

Des mesures simples peuvent être prises par chacun **lors des pics et toute l'année** pour limiter les émissions de polluants, en particulier les oxydes d'azote et les particules :

1. **Limitier l'utilisation de la voiture** dont les gaz d'échappements sont une des principales sources de pollution et opter de préférence pour les transports en commun. Sans oublier la marche ou le vélo pour les petits trajets.

2. **Si on ne peut pas se passer de son véhicule**, des gestes simples permettent en toute saison de diminuer la pollution tout en faisant des économies de carburant :

- Respecter les limites de vitesse (même sur le Ring !);
- Adopter une conduite calme et anticipative ;
- Eviter de chauffer le moteur à l'arrêt, même par temps froid, mais rouler plutôt à vitesse très modérée en début de parcours et solliciter en douceur le moteur pendant les premiers kilomètres ;
- Respecter les prescriptions d'entretien ;
- Vérifier régulièrement la pression des pneus ;
- Regrouper les déplacements en hiver afin de limiter les démarrages à froid qui sont particulièrement polluants ;
- Avoir recours au covoiturage, une initiative citoyenne et conviviale qui ne demande qu'à être développée...

3. **Réduire sa consommation d'énergie.** N'oubliez pas que le chauffage est l'une des sources principales de pollution hivernale et un poste important dans la consommation d'énergie des ménages. Des gestes simples dans ce domaine peuvent donc permettre également de diminuer la pollution tout en faisant des économies d'argent :

- Faire entretenir régulièrement son installation de chauffage ;

- Contrôler la température. Un petit degré de moins suffit à réduire la facture d'énergie de 6 à 7% ;
- Couper le chauffage la nuit et durant les absences en journée ;
- Fermer les volets ou les rideaux durant la nuit limite les pertes de chaleur par les fenêtres de 30 à 50%, surtout si vous avez des simples vitrages.